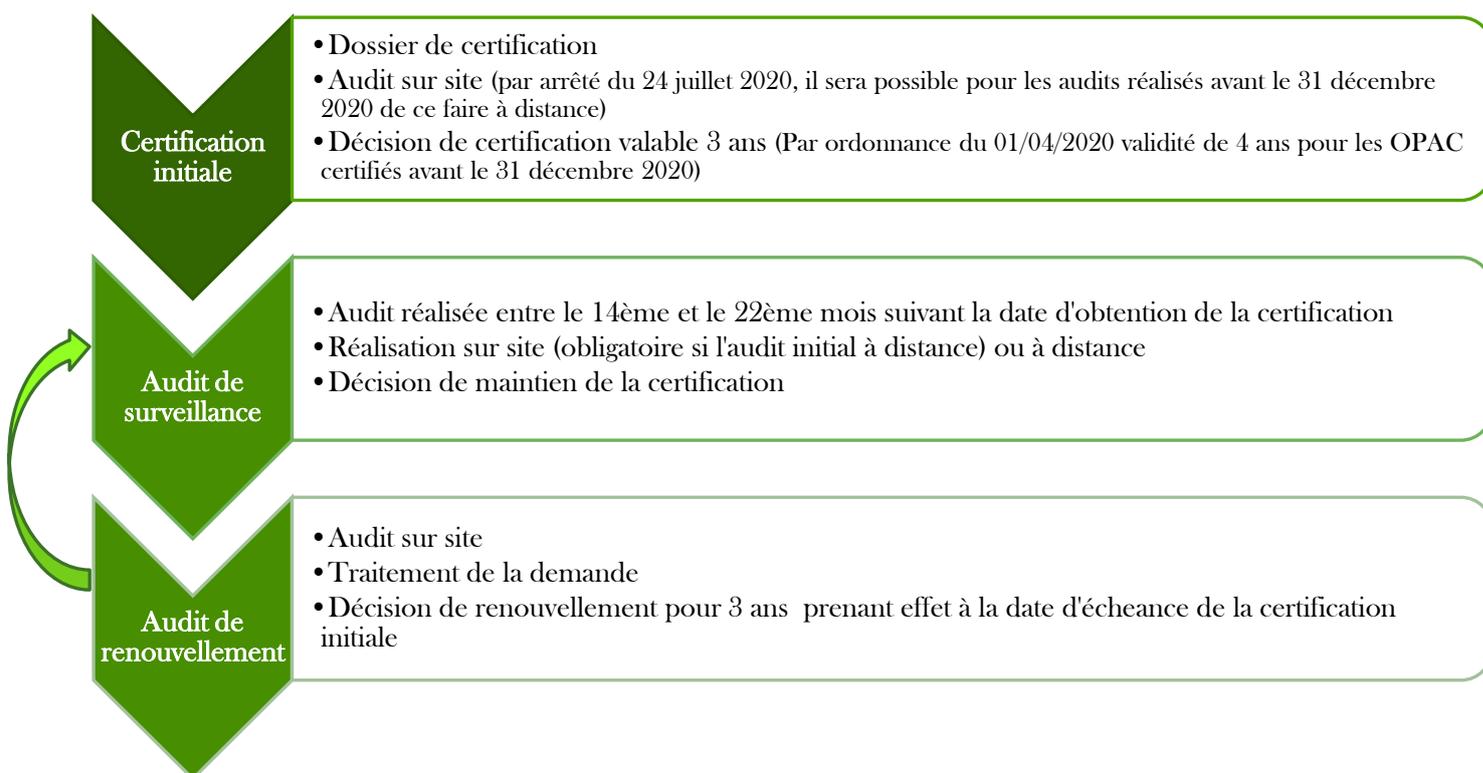




# Certification QUALIOPI : Mettre en œuvre la qualité selon le RNQ

La réforme de la formation adoptée le 5 septembre 2018 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 prévoit une obligation de certification unique à l'horizon 2022 pour les organismes de formation souhaitant bénéficier de fonds de la part des financeurs de la formation professionnelle. La certification se fera selon un référentiel national le RNQ selon le process suivant.



## Descriptif de la prestation proposée :

L'accompagnement à la certification QUALIOPI a pour objectif de permettre à l'OPAC d'anticiper l'obligation de certification à l'horizon 2022, formalité indispensable pour bénéficier de financements publics ou mutualisés pour les actions concourant au développement des compétences.

MG - Andragogie, au cours de cet accompagnement, s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des compétences permettant à mener à bien le dossier de certification jusqu'à l'audit<sup>1</sup>.

Les différentes étapes de cet accompagnement sont

<sup>1</sup> MG - Andragogie ne pourra toutefois pas être tenue pour responsable du refus de certification par l'organisme certificateur qui est seul souverain dans ses décisions.

### *Préparation à la certification*

- ✓ Définir pour les 7 critères définis par le décret du 6 juin 2019, quels sont les indicateurs auxquels l'OPAC doit répondre, et, pour chaque indicateur identifier le type de preuve à fournir,
- ✓ Mettre en œuvre des procédures écrites pour les différents critères (procédures d'inscription de l'apprenant, procédure de suivi de l'avancement, procédure d'évaluation de la satisfaction, procédure d'évaluation des acquis...),
- ✓ De mettre en œuvre une gestion documentaire : création et enregistrements des documents types, création d'une Base de Données Documentaire.

### *Accompagnement à l'enregistrement DATADOCK si nécessaire (pour les nouveaux entrants)*

- ✓ Rassembler les 21 éléments de preuve demandés pour le DATADOCK
- ✓ Créer le dossier sur le site de référencement dès obtention du numéro de déclaration d'activité
- ✓ Enregistrer les documents dans le dossier
- ✓ Suivre l'évolution de la demande d'enregistrement jusqu'à obtention de la mention « Référencable dans le DATADOCK »

### *Accompagnement à la Certification Unique*

- ✓ Rassembler les éléments de preuve constitutifs du dossier de certification
- ✓ De faire un point sur les différents organismes certificateurs (aide au choix)
- ✓ Aide à la rédaction du dossier de certification et relecture avant envoi
- ✓ Préparation à l'audit sur site
- ✓ Assistance pendant l'audit (si souhaitée)
- ✓ Suivi de l'évolution du dossier jusqu'à la certification.

Un suivi post-certification pourra être proposé en option jusqu'à la 1<sup>ère</sup> visite de contrôle pour mettre en place et maintenir les « bonnes habitudes »



Devis sur demande

**Murielle GUILBERT**

06 46 52 49 67

[murielle.guilbert@mg-andragogie.fr](mailto:murielle.guilbert@mg-andragogie.fr)

[www.mg-andragogie.fr](http://www.mg-andragogie.fr)